

Dossier de Demande d'Enregistrement ICPE et d'Agrément « Centre VHU »

INSTALLATION D'ENTREPOSAGE, DEPOLLUTION, DEMONTAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE

Demandeur :

CD AUTOS 95

SITE CONCERNE PAR LA DEMANDE :

10-12 Chemin du Moulin A Vent
95410 GROSLAY

Dossier DDEE n° 15021

Date : 10/05/2022

Version n°2

Dossier constitué par la société CD AUTOS 95,
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81
Courriel : contact@assystenvironnement.fr
www.assystenvironnement.com

INTRODUCTION

La société CD AUTOS 95 souhaite exploiter un centre de récupération, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU), et de vente de pièces détachées, localisé au 10-12 Chemin du Moulin A Vent à Groslay (95410).

Les parcelles cadastrales portant la demande ICPE, sont les parcelles n° 278 et 285 de la section AH du cadastre de la commune de Groslay.

Pour cela, la société CD AUTOS 95 souhaite déposer un dossier d'Enregistrement au titre de la rubrique 2712 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- ▶ Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.
 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m².

Ainsi, conformément à l'Article R.512-46-1 à R512-46-7 du Code de l'environnement, la société CD AUTOS 95 dépose par la présente un dossier complet de demande d'Enregistrement et conformément à l'arrêté ministériel du 2 mai 2012, la société dépose une demande d'agrément comme « Centre VHU ».

Au travers du présent dossier, la société CD AUTOS 95 dépose une demande pour une capacité de traitement de VHU de 600 véhicules par an.

Ce dossier a été rédigé conformément aux dispositions législatives en vigueur, à savoir notamment les articles R512-46-1 à R512-46-7 du code de l'environnement.

Il comprend :

- ▶ le document CERFA n°15679-04 formalisant la demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement en application de l'article R.512-46-3 du code de l'environnement ;
- ▶ la présentation de la demande (identité du demandeur, description des activités, rubriques ICPE, localisation, capacité technique et financière) et la demande d'agrément pour « Centre VHU » ;
- ▶ description des choix techniques permettant le respect des prescriptions générales applicables ;
- ▶ une carte de localisation au 1/25 000^e ;
- ▶ un plan des abords au 1/2 500^e ;
- ▶ un plan d'ensemble du site présentant le projet d'aménagement au 1/250^e.

L'intérêt du site par rapport à l'environnement s'appuie sur les points suivants :

- ▶ l'activité de dépollution démontage de véhicules hors d'usage se situe dans la chaîne de gestion globale du recyclage des déchets entre leur collecte et leur traitement final ;
- ▶ le site de Groslay est un véritable relais pour optimiser les coûts logistiques et environnementaux d'élimination des VHU ;
- ▶ combiné à des opérations de tri sommaire, le site permettra de :
 - réduire l'impact du transport,
 - limiter la mise en décharge de matières valorisables ;
 - améliorer la part valorisable des déchets sur le département du Val-d'Oise et les départements limitrophes.
- ▶ préservation des zones de protection des milieux naturels du fait de l'absence d'espace protégé (Zone NATURA 2000, ZNIEFF, ZPS¹, etc.) sur l'installation de la société CD AUTOS 95;
- ▶ préservation des eaux de surface (pas de rejets directs en cours d'eau ou plan d'eau) ;
- ▶ préservation des monuments historiques, le site n'est pas inscrit dans un rayon de protection.

¹ Zone de Protection Spéciale

SOMMAIRE

LIBELLES	INTERCALAIRES
CERFA n°15679-04 FORMALISANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	BLEU
PRESENTATION DE LA DEMANDE ET DES ACTIVITES – DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT « CENTRE VHU »	VERT
DESCRIPTION DES CHOIX TECHNIQUES PERMETTANT LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES (ARRETE du 26/11/2012)	VIOLET
DESCRIPTION DES CHOIX TECHNIQUES PERMETTANT LE RESPECT DE L'ARRETE D'AGREMENT (ARRETE DU 2 MAI 2012)	ROSE
ANNEXES ET PIECES JOINTES	JAUNE